



**Le repas  
gastronomique  
des Français®**

Patrimoine de l'humanité

Mission Française  
du Patrimoine &  
des Cultures Alimentaires

## BILAN FINANCIER au 31 décembre 2014

DEPENSES	
INTITULES	MONTANTS
PRESTATIONS DE SERVICE EXTERIEUR (site internet, conseil juridique, ...)	7 550,00 €
DOCUMENTATION (OUVRAGE, PRESSE)	792,15 €
FRAIS DE DEPLACEMENTS	2 526,48 €
SALAIRES CHARGES SALARIALES INDEMNITES STAGIAIRES	91 097,18 €
FRAIS FINANCIERS	356,95 €
ACHATS & FRAIS ADMINISTRATIFS	1 493,83 €
FRAIS DE MISSION ET RELATIONS PUBLIQUES	4 859,78 €
<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>108 676,37 €</b>

RECETTES	
INTITULES	MONTANTS
SOLDE 2013 (report)	45 775,32 €
MECENAT ENTREPRISE	50 000,00 €
COTISATION COLLECTIVITES TERRITORIALES	45 000,00 €
<b>TOTAL Recettes</b>	<b>140 775,32 €</b>

<b>SOLDE</b>	<b>32 098,95 €</b>
--------------	--------------------

Arrêté au 31.12.2014



**Le repas  
gastronomique  
des Français®**

Patrimoine de l'humanité

Mission Française  
du Patrimoine &  
des Cultures Alimentaires

## Rapport d'activités 2014

### La Mission Française du Patrimoine et des Cultures Alimentaires

La Mission Française du Patrimoine et des Cultures Alimentaires (MFPCA) est l'organisme qui a porté avec succès le dossier visant à l'inscription par l'UNESCO du « repas gastronomique des Français » sur la liste du patrimoine culturel immatériel (PCI) de l'humanité.

Depuis novembre 2010, date de la reconnaissance par l'UNESCO, la MFPCA a été désigné l'organisme qui assure, en liaison avec les services de l'État, **la veille, le suivi et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde qui découlent de l'inscription** du repas gastronomique des Français. Il est prévu qu'ainsi « *sera garantie la mise en œuvre des mesures appropriées aux termes et à l'esprit de la Convention de 2003. La Mission alertera l'Etat sur les risques éventuels d'utilisation dévoyée de l'inscription sur la liste de l'UNESCO, tels que l'instrumentalisation ou la labellisation mercantiles* ».

La MFPCA est une association régie par la loi de 1901, elle est présidée par M. Jean-Robert Pitte, géographe et membre de l'Institut. La MFPCA a été créée en février 2008.

Ses statuts définissent ses missions et objectifs :

**Agir en faveur de la reconnaissance de la gastronomie française** en France et dans le monde

Sa première vocation est d'agir en faveur de la reconnaissance de la gastronomie en général et de la gastronomie française en particulier comme éléments importants du patrimoine et de la culture de l'humanité avec le « repas gastronomique des Français ». (RgdF)

Pour cela, elle œuvre à la reconnaissance des patrimoines alimentaires comme éléments important de la diversité et de la créativité culturelles.

La MFPCA est un acteur de la valorisation de la gastronomie française ; elle élabore et

met en œuvre des actions culturelles pour promouvoir le patrimoine culturel alimentaire.

#### **- Fédérer et coordonner les villes membres du Réseau des Cités de la Gastronomie**

Depuis le lancement officiel du Réseau des Cités de la Gastronomie par le gouvernement le 19 juin 2013 (ministères de la culture et de l'agriculture) la MFPCA est chargée de mettre en œuvre la coordination effective des 4 cités de la gastronomie membres du Réseau.

C'est ainsi qu'ont été conçus les « **Rendez-vous du Réseau des Cités de la Gastronomie** », qui, tous les six mois réunit les porteurs des projets des Cités de la Gastronomie dans l'une des villes membres :

- Le 12 décembre 2014 la réunion s'est tenue au ministère de l'Agriculture.
- Le 29 mai 2015 Tours accueillera la journée d'étude consacrée au Réseau et à l'état d'avancement de chaque Cité de la Gastronomie.

A noter les rdv du Réseau des Cités de la Gastronomie se tiendront deux par an, chaque fois dans une ville différente. Dijon devrait accueillir les membres du Réseau pendant la Foire internationale et gastronomique (30 octobre – 11 novembre 2015), puis au premier semestre 2016 Lyon et enfin Paris Rungis à l'automne 2016.

Depuis le printemps 2014 un outil d'information du réseau a été créé, **la Lettre d'information du Réseau**.

La MFPCA assiste et suit la mise en place du Réseau des quatre Cités de la Gastronomie. C'est le premier réseau culturel pluridisciplinaire entièrement dédié aux patrimoines gastronomiques et à sa transmission. Il est composé des quatre villes de Dijon, Lyon, Paris-Rungis et Tours. Chaque Cité valorise l'ensemble du patrimoine gastronomique en conservant cependant des spécificités.

#### **- Organisme de référence scientifique**

Composée de personnalités du monde universitaire et scientifique, la MFPCA a un réel devoir de veille scientifique et culturelle pour le « repas gastronomique des Français ».

La MFPCA collabore étroitement avec l'IEHCA-Université François Rabelais de Tours, participe à des manifestations scientifiques et des publications dans le domaine du patrimoine alimentaires.

Elle concourt à l'inscription par l'UNESCO de différents dossiers visant à promouvoir la diversité de la gastronomie française, sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité et encourage les démarches des communautés ou pays désireux de faire reconnaître un élément de leur patrimoine gastronomique au PCI.

#### **Bilan d'activités**

Les principales actions menées par la Mission en 2014 :

- 1 - réflexions et conception du Réseau, création d'outils de communication,
- 2 - la valorisation du RGDF à l'étranger
- 3 - l'animation du site internet
- 4 - la labellisation « repas gastronomique des Français – Patrimoine de l'humanité » de certaines manifestations culturelles nationales
- 5 - la compilation des éléments d'information en vue de la rédaction du rapport intermédiaire à transmettre à l'automne 2016 au secrétariat du PCI /UNESCO

## 1- le suivi de la mise en place du Réseau des Cités de la Gastronomie

La MFPCA a été désignée par le gouvernement « organisme autonome fédérateur chargé avec les services de l'Etat, de la veille, du suivi et de la mise en œuvre des mesures de sauvegarde parmi lesquelles la mesure phare est la création d'un établissement pluridisciplinaire dédiés à la valorisation du repas gastronomique des Français et des cultures culinaires dans leur ensemble ».

La MFPCA a conçu le principe de Cité de la Gastronomie fédère et coordonne la mesure phare du plan de gestion de l'inscription du « repas gastronomique des Français » sur la liste du PCI par l'UNESCO : le Réseau des Cités de la gastronomie.

Lancé officiellement par le Gouvernement le 19 juin 2013, le Réseau est un outil de valorisation culturelle, économique et touristique du patrimoine gastronomique de la France.

La Mission accompagne les actions de préfiguration des Cités de la Gastronomie et suit le bon développement culturel, scientifique et administratif des projets. Elle doit ainsi permettre la naissance et la pérennisation des quatre Cités de la Gastronomie.

Chaque projet a défini son propre calendrier, les types de gouvernance retenus sont variables d'un projet à l'autre.

La MFPCA a assisté aux différentes réunions concernant l'évolution des Cités.

Les projets de chaque ville ont commencé à prendre forme, passant d'un portage politique à des pilotages techniques. Des actions de préfigurations ont renforcé la communication locale. Les manifestations existantes telles que la Fête de la Gastronomie, la semaine du Goût ont permis de mettre l'accent sur les créations des Cités de la Gastronomie et de « labelliser » les manifestations locales des 4 villes concernées «Cité de la Gastronomie».

Les échéances électorales ont freiné les travaux et le changement de majorité à Tours sans entamer le projet risque de le modifier.

Dijon s'est engagé à construire la Cité de la Gastronomie dans l'ancien hôpital général de la ville. L'ouverture au public est annoncée pour fin 2016. Les réflexions aujourd'hui menées par un comité de pilotage (essentiellement composé de représentants des services de la ville et du Grand Dijon) avancent. Il reste à poursuivre les négociations engagées avec des investisseurs pour réunir des fonds à hauteur de 54 millions d'euros.

Fin 2014 Lyon est au même stade que Dijon si ce n'est que l'investisseur est identifié ; «Eiffage construction » dont un représentant faisait partie de la délégation lyonnaise lors des auditions de 2013. La gouvernance de la Cité sera confiée à un GIP (groupement d'intérêt public) réunissant la ville de Lyon, le Grand Lyon et un fond de dotation abondé entre autres par Valrhona.

Le GIP doit se constituer à l'automne 2014. La mise en place d'un comité scientifique dans lequel la MFPCA sera invité à siéger doit se réunir courant avril 2015.

Tours a créé une association de préfiguration dès l'automne 2013. Les programmes scientifiques et culturels se précisent et les demandes de subventions pour faire fonctionner l'association sont en attente de validation. Différentes commissions sont

chargées de préciser les programmes de la Cité en Val de Loire (éducation, formation, réseau local, économie et innovation, communication et numérique, préfiguration des infrastructures, ...). Des précisions sur le financement et le modèle économique envisagés devront être apportées dans le courant de l'année 2014.

La présence de la ville de Tours au 1<sup>er</sup> Rendez vous du Réseau du mois de décembre est un signe positif même si la nouvelle majorité souhaite engager une réflexion de fonds sur la méthode visant à l'émergence de la Cité de la Gastronomie de Tours. Il est en effet apparu que la municipalité souhaitait donner la priorité à la consolidation d'un projet cohérent et en lien avec les acteurs du département et de la Région avant d'envisager la création ex nihilo d'un bâtiment qui semble largement remis en cause à ce jour.

Les porteurs du projet « Paris-Rungis » (villes de Rungis et de Chevilly-Larue, le département Val de Marne) sont confirmés. Il semblerait que l'EPA ORSA ne soit plus autorisé à investir ce dossier. Par ailleurs la Semmaris (MIN de Rungis) reste un partenaire engagé et associé. Néanmoins, le projet ne pourra réellement exister que lorsque la question du foncier sera réglée. Le modèle économique suppose d'ailleurs que les terrains soient cédés dans des conditions avantageuses (c'est à dire pour des sommes « symboliques »)

A la demande du cabinet du ministre de l'Agriculture la MFPCA a produit une Note sur l'Etat d'avancement des Cités de la Gastronomie qui a été transmise le 18 septembre 2014. Elle est le fruit d'entretiens avec les porteurs de projets des 4 villes-cité de la Gastronomie.

Le 19 juin 2013, le gouvernement annonçait officiellement la création du Réseau des Cités de la Gastronomie composé de quatre capitales régionales : Dijon, Lyon, Paris-Rungis et Tours.

Au lendemain des élections municipales les projets ont tous été confirmés. Il faut noter cependant que le changement de majorité à Tours est à l'origine d'un ralentissement dans la mise en oeuvre du projet et qu'une redéfinition du concept semble probable.

À l'exception de Dijon, le rendez-vous électoral de mars 2014 a donc constitué un frein à l'avancée des projets et à « l'entretien du feu sacré » auprès du grand public et des partenaires publics ou privés. La priorité des équipes reste la confirmation des plans de financement et la signature d'accords avec les investisseurs retenus ou pressentis.

Chacun des pilotes s'est attaché prioritairement à finaliser le montage financier et foncier de son projet. La MFPCA a rencontré les acteurs et suivi les développements de chaque dossier.

La gouvernance du Réseau dans un premier temps est confiée au conseil d'administration de la MFPCA qui invite un représentant (désormais identifié) de chaque projet à y siéger. La confirmation de chaque représentant est intervenu début septembre.

Un programme d'action du Réseau a été proposé qui associe mutualisation d'actions MFPCA communes et échanges d'expériences et d'expertise entre porteurs de projet.

Les 1<sup>er</sup> « Rendez-vous du Réseau » se sont tenus au ministère de l'Agriculture (Hôtel de

Villeroy) le 12 décembre 2014 en présence des représentants du ministre de l'Agriculture ainsi que ceux du ministère de la Culture et de tous les responsables des différentes Cités de la Gastronomie. A noter que c'est Tours qui accueillera en mai les Rendez Vous du réseau. Il est décidé que ces réunions se tiendront deux fois par dans une des villes Cités de la Gastronomie.

La ville de Lyon envisage d'accueillir les membres du Réseau pendant le SIRHA fin janvier 2015.

Paris-Rungis puis Tours devraient au cours de l'année 2015 accueillir à leur tour les « Rendez-vous du Réseau ».

On distinguera les projets de Dijon et Lyon qui ont un calendrier proche et la volonté commune de donner une nouvelle ambition à un bâtiment existant.

Des interrogations ont été levées au début de l'année 2015 concernant l'engagement de EIFFAGE aux côtés de la ville de Lyon et des Hospices civiles de Lyon. La ministre de la Culture a ainsi participé à l'avant-première du lancement des travaux de l'Hôtel Dieu futur lieu d'accueil de la Cité International de la Gastronomie de Lyon.

C'est fin octobre que Dijon a également désigné, à l'issue d'une procédure d'appel à manifestation d'intérêt, le promoteur investisseur de la Cité de la Gastronomie qui interviendra au sein de l'Hôpital Général. On notera que, comme à Lyon, il s'agit du groupe Eiffage et que dans les deux cas l'opération d'aménagement urbain va au-delà de la seule Cité de la Gastronomie.

Par ailleurs en ce qui concerne Lyon des interrogations demeurent quant à la définition des contenus avec notamment la question du devenir de la collection des HCL, qui est certes classée « musée de France » mais dont le rapport au concept de Cité de la Gastronomie est plus que ténu. La SERL va avec les responsables de la ville organisé des journées d'études susceptibles de recueillir les avis de représentants des différents univers appelés à travailler ensemble : santé, professionnels de la gastronomie, monde de la culture.

La volonté par la nouvelle équipe municipale de Tours de redéfinir le projet devrait sensiblement le faire évoluer et en tout état de cause modifier sensiblement le calendrier.

L'écueil du foncier dans le dossier Paris-Rungis est réel, mais les hypothèses de travail présentées laissent penser que la mobilisation des collectivités devraient permettre de faire éclore un équipement à la hauteur des ambitions de la région Capitale. Il est particulièrement important que la MFPCA puisse s'assurer de la conformité des programmes proposés avec le cahier des charges initial et les pré requis formulés par l'UNESCO au regard de l'inscription du repas gastronomique des Français. À cette fin, un nouveau cahier des charges devra être rédigé par la MFPCA en collaboration avec les collectivités pilotes.

Les membres de la MFPCA ont été invités à présenter le Réseau des Cités de la Gastronomie auprès des professionnels de l'agriculture et de la gastronomie en France et à l'étranger (Conseil national de l'Alimentation à La Rochelle, Japon, Italie...), du monde universitaire (Tours) et dans les médias.

Un premier numéro de la newsletter du Réseau a été conçu et diffusé sur la base du fichier des villes et de la MFPCA. La phase de conception des projets et surtout leur finalisation financière n'a pas permis de fournir suffisamment d'information depuis l'été 2014 mais cela devrait changer en début d'année 2015 avec une nouvelle impulsion donnée à tous les dossiers.

## 2- Les réflexions et conceptions de projets culturels

En tant qu'acteur représentant des valeurs du RGDF, la Mission élabore et conçoit des projets culturels visant à promouvoir la gastronomie et le RGDF en particulier. Ce sont des propositions originales alliant patrimoine culture et gastronomie autour d'actions variées ; des événements culturels, des projets éditoriaux, ...

Toutes ces actions sont prévues et conçues sur le long terme. Elles concernent aussi bien les villes que des institutions ou des partenaires privés.

Encore à l'état de projet, ces actions continuent d'être améliorées durant l'année 2014 et verront très bientôt le jour.

## 3- La valorisation du RGDF et du réseau des Cités de la Gastronomie en France et sur la scène internationale

Afin de parfaire l'image d'excellence et de tradition française à l'étranger, la MFPCA porte la gastronomie française au delà des frontières. Elle s'engage dans de nombreux processus et participe à des événements d'envergure nationale et internationale. Le Président de la Mission a présenté lors de la conférence des ambassadeurs (fin août 2014) la proposition d'événement dédié au « repas gastronomique des Français / patrimoine de l'humanité ». Certaines ambassades ont clairement indiqué leur souhait d'inscrire dans leur programme 2015 la tenue de telles manifestations culturelles. Ces projets devront à terme s'appuyer sur le réseau des Cités de la Gastronomie.

Un programme spécifique a été présenté au commissariat général du Pavillon Français de l'exposition Universelle Milan 2015 dont le thème « nourrir la planète » est pour le moins à propos. Les conditions financières demandées par le commissariat rendent cependant tout projet difficile à mettre en place.

La MFPCA explore la possibilité d'une candidature communes des 4 villes au réseau UNESCO des villes créatives. En effet parmi les thématiques proposées (littérature, musique, design arts numériques, artisanat et arts populaires, cinéma), l'UNESCO a retenu la Gastronomie qui a ce jour réunit les villes suivantes ; Popayán (Colombie), Chengdu (République Populaire de Chine), Östersund (Suède), Jeonju (République de Corée) et Zahlé (Liban)

Les membres de la MFPCA en association avec les conseils et/ou interlocuteurs scientifiques des projets mènent une réflexion sur le renforcement de la coopération universitaire dans le domaine de l'Alimentation entre les Universités de chaque ville-Cité. C'est à ce jour le souhait exprimé par les Universités de Tours, Dijon et Lyon.

La MFPCA s'est fait l'avocat de la résolution prise par le Parlement européen de février 2014 encourageant tous les Etats parties à promouvoir la gastronomie avec notamment l'appui des équipements existants et en cours de création en matière de valorisation des patrimoines gastronomiques des régions d'Europe. A cet égard, la MFPCA appelle tous responsables et porteurs de projets à s'emparer de cette résolution pour affirmer la spécificité française dans ce domaine et proposer que le Réseau des Cités de la

Gastronomie lance à Milan en mai 2015 l'idée d'un grand inventaire des patrimoines culinaires des régions d'Europe et créé l'Observatoire Européen des patrimoines gastronomiques.

- création d'un réseau international : pour pérenniser la coopération entre les porteurs de dossiers ayant inscrits des traditions culinaires au PCI, la MFPCA est à l'origine de la création d'un réseau spécifique.

- promotion du RGDF à l'étranger : la Mission participe à des rencontres et des colloques universitaires. Elle y présente ses actions, revient sur la définition du RGDF et apporte un éclairage patrimonial sur la gastronomie. Pour l'année 2013, elle s'est rendue en Lettonie, en Thaïlande, en Israël, en Espagne, et au Bhoutan.

#### 4- Animation du site internet

Le site internet de la Mission permet d'avoir un aperçu de l'association, des projets et des valeurs qu'elle défend. C'est aussi et surtout un lieu d'actualité culturelle et gastronomique.

Il permet de diffuser des informations sur les manifestations à venir, de partager des résumés sur des publications en rapport avec le sujet et donc d'assurer une veille numérique sur le patrimoine alimentaire.

Adresse du site internet : [www.repasgastronomiquedesfrancais.org](http://www.repasgastronomiquedesfrancais.org)

#### 5- La labellisation « repas gastronomique des Français – Patrimoine de l'humanité »

Organisme de référence scientifique et culturelle, la MFPCA attribue un label d'excellence pour des manifestations culturelles représentatives des valeurs constitutives du « repas gastronomique des Français ». Ce n'est pas un label destiné à créer une marque commerciale. Il certifie la qualité et les conditions d'exécution d'une manifestation culturelle en accord avec l'art du bien manger et du bien boire, l'accord des mets et des vins, les savoirs faire culinaires, le choix des bons produits, l'esthétique de la table, la convivialité et le partage, un répertoire codifié de recettes et de menus.

Plusieurs demandes d'attribution de label ont été faites durant l'année 2013 et deux l'ont obtenu :

- la fête des vendanges (Paris, octobre)
- les rencontres des rdv de l'Histoire (Blois, octobre)
- présentation du repas gastronomique des Français/patrimoine de l'humanité lors de la semaine de la gastronomie à Tel Aviv
- Lot of Saveurs, festival de Cahors
- Participation à l'opération « Gout de France-Good France » du ministère des affaires étrangères et du développement international, 19 mars 2015





**Le repas  
gastronomique  
des Français®**

Patrimoine de l'humanité

Mission Française  
du Patrimoine &  
des Cultures Alimentaires

## Programme d'actions 2015

### ***Lettre d'information du Réseau des Cités de la Gastronomie***

Définition du projet éditorial en cohérence avec les attentes des membres du réseau : outil de veille et d'information, état d'avancement des 4 projets, actualités nationales et internationales, volet d'information UNESCO.

Animation du site du RGF (<http://www.repasgastronomiquedesfrancais.org>)

### ***Organisation régulière des Rendez-vous du Réseau***

Il a été convenu en décembre 2014 lors de la 1<sup>ère</sup> réunion de favoriser les échanges entre les porteurs de projets. Il a ainsi été proposé que chaque ville-Cité de la Gastronomie accueille à tour de rôle les membres du Réseau. Deux rdv annuels sont envisagés avec au programme Tours (1<sup>er</sup> semestre 2015) puis Dijon (2<sup>e</sup> semestre 2015). Lyon et Paris Rungis pour 2016.

En fonction de l'avancement des projets il pourrait apparaître utile d'inviter des personnalités qualifiées et/ou expertes dans un domaine spécifique (médiation, scénographie, muséographie, événementiel, afin d'accompagner les travaux des porteurs de projets.

Conception réalisation d'une plaquette de présentation « qu'est-ce que le RGF » et qui sommes nous (mfpc).

### ***Manifestations communes***

Dans le prolongement de l'invitation faite au commissaire générale du Pavillon Français, M. Alain Berger, envisager les conditions d'une présence commune des Cités de la Gastronomie à l'expo universelle Milan 2015.

Élaborer les principes (conception, production, logistique) d'une exposition itinérante sur le thème du repas gastronomique des Français (RGF)

Opérations de lancement du beau livre coédité avec Gallimard sur le RGF dans les villes Cités de la Gastronomie

Proposer au ministère de la Culture et de la Communication la création d'une mission photographique dédiée aux français à table en vue de sa présentation dans les futures

Cités de la Gastronomie. Chaque lieu participant à l'enrichissement du fonds constitué par des photographes auteurs de renom.

**Festival cuisines Métisses** en partenariat avec le Musée national de l'histoire de l'immigration/Palais de la Porte dorée.

Conception, lancement, levée de fonds

dates envisagées de la 1ère édition : été (14 juillet) ou rentrée (journées européennes du patrimoine) 2016.

### **Villes créatives UNESCO**

Envisager la constitution et le dépôt d'un dossier de candidature des villes Cités de la Gastronomie au Réseau des villes créatives UNESCO. Un des thèmes est en effet la gastronomie.

A ce jour, Popayán (Colombie), Chengdu (République Populaire de Chine), Östersund (Suède), Jeonju, (République de Corée), et Zahlé, Liban ont été reconnues par l'UNESCO villes créatives dans le domaine de la gastronomie. Pour mémoire, en France Saint-Etienne a rejoint le réseau des villes créatives UNESCO sur le thème du Design.

Conception et coédition avec le Club de la Table Française, la Fondation des Alliances Françaises et les Presses Universitaires de Grenoble d'un volume Français Langue Etrangère (FLE) consacré au repas gastronomique des Français.

A paraître au printemps 2016.

Participation aux manifestations nationales/ Labellisation

Goût de France Good / France avec le MAE (mars)

Journées européennes du patrimoine (septembre)

Fête de la Gastronomie (septembre)

Semaine du Goût (octobre)

Participation aux **1ères assises du tourisme gastronomique** de San Sebastian (Espagne), présentation du programme des Cités de la Gastronomie au Basque Culinary Center.

**Colloque** international en novembre à l'occasion du 5ème anniversaire de l'inscription du Repas gastronomie des Français / Patrimoine de l'humanité.

Collecte de données et préparation du **rapport d'étape** exigé par l'UNESCO 6 ans après l'inscription d'un élément sur la liste représentative du PCI de l'humanité et conformité aux buts de la Convention de 2003.

Gestion des labels RGF Patrimoine de l'humanité et Cité de la Gastronomie.



## BUDGET PRÉVISIONNEL 2015

POSTES	Euros
SALAIRES PERMANENTS (HC)	
Directeur, Chargé de mission, Stagiaires, Bénévoles	<b>58 000 €</b>
PROVISIONS DE CHARGES SALARIALES	<b>26 500 €</b>
LOCAUX (CC)	<b>12 000 €</b>
ADMIN & REPRESENTATION DOCUMENTATION, ACHAT DE MATERIELS ASSURANCES SERVICES BANCAIRES	<b>5 500 €</b>
EXPERT COMPTABLE	<b>4 000 €</b>
COMMISSAIRE AUX COMPTES	
CONSEIL JURIDIQUE	<b>1 200 €</b>
PRESTATIONS EXTERIEURES & CONSEIL recherche de financements et développement, RP	<b>7 800 €</b>
OUTILS	
Site internet & lettre d'information du Réseau (conception, rédaction, développement, animation, suivi, )	<b>12 000 €</b>
Plaquette de présentation du RGF (conception, cde illustrations)	<b>6 500 €</b>
MANIFESTATIONS	
Journées européennes du Patrimoine, semaine du goût, fête de la gastronomie, ..	<b>3 000 €</b>
Colloque 5 <sup>e</sup> anniversaire de l'inscription du RGF	<b>8 000 €</b>
Rencontres du Réseau	<b>3 000 €</b>
Le RGF français langue étrangère coed Alliance Française/PUGrenoble	<b>2 500 €</b>
Beau Livre « le RGF » coed Gallimard Iehca	<b>5 000 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>155 000 €</b>



**Le repas  
gastronomique  
des Français**®  
Patrimoine de l'humanité

Mission Française  
du Patrimoine &  
des Cultures Alimentaires

## **PLAN DE FINANCEMENT 2014**

Report SOLDE 2014	<b>30 000 €</b>
COTISATIONS COLLECTIVITES	<b>60 000 €</b>
MINISTERE DE LA CULTURE	<b>10 000 €</b>
PARTENAIRES/MECENES/SPONSORS	<b>55 000 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>155 000 €</b>